

**Chapelle  
Saint-Joseph**

4 Rue Pierre Thévenot  
21000 Dijon

**Chapelle  
St Férréol & St Ferjeux**

14 Rue du Maréchal Lyautey  
25000 Besançon

<b>Dimanche 30 novembre</b>	<b>1<sup>er</sup> de l'Avent</b> 1 <sup>ère</sup> cl. violet	9.15 Confessions (D) & Chapelet 10.00 Messe chantée  18.00 Vêpres & Salut du St Sacrement	9.15 Confessions (J) & Chapelet 10.00 Messe chantée
Lundi 1 <sup>er</sup> décembre	<b>De la Férie</b> 4 <sup>ème</sup> cl., vert	7.30 Messe  18.00 Chapelet	
Mardi 2	<b>Ste Bibiane</b> 3 <sup>ème</sup> cl., rouge	7.30 Messe  18.00 Chapelet	
Mercredi 3	<b>St François Xavier</b> 3 <sup>ème</sup> cl., blanc	7.30 Messe  <b>16.00 Messe</b> 18.00 Chapelet & confessions (J)	
Jeudi 4	<b>St Pierre Chrysologue</b> 3 <sup>ème</sup> cl., blanc	7.30 Messe 11.30 Messe  20.00 Adoration eucharistique->24.00	
Vendredi 5 1 <sup>er</sup> du mois	<b>De la Férie</b> 3 <sup>ème</sup> cl., violet	18.00 Chapelet & confessions (D) 18.30 Messe	17.45 Confessions (J) 18.00 Chapelet 18.30 Messe
Samedi 6 1 <sup>er</sup> du mois	<b>St Nicolas</b> 3 <sup>ème</sup> cl., blanc	11.00 Salut du St Sacrement 11.30 Messe  18.00 Chapelet & confessions (D)	17.45 Confessions (J) 18.00 Chapelet 18.30 Messe & Salut (15' méditation)
<b>Dimanche 7 décembre</b>	<b>2<sup>e</sup> de l'Avent</b> 1 <sup>ère</sup> cl. violet	9.15 Confessions (D) & Chapelet 10.00 Messe chantée  17.30 Procession, depuis la Place Saint-Bénigne jusqu'à St Michel.	9.15 Confessions (J) & Chapelet 10.00 Messe chantée

. Neuvaine à l'Immaculée-Conception, du 29 novembre au 7 décembre, prière proposée : « Auguste Reine des Anges » (cf verso et au présentoir) ou autre prière au choix, par ex. Livre Bleu p.217

. Au 1<sup>er</sup> décembre, les bougies-neuvaines passeront à 10€ et les veilleuses à 1€.

. Dimanche 7 décembre, 17.30, procession de l'Immaculée dans Dijon, départ du parvis de la Cathédrale Saint-Bénigne. Repas de midi tiré du sac au Prieuré. 14.00 conférence de M. l'abbé Duverger : « Les résistances catholiques au Concordat de 1801 ».

. Sacrement de Confirmation, par Mgr de Galarreta, Dijon, samedi 14 février 2026, 9.30. **Limite inscription : 14 décembre** - cf verso

**DIJON :**

. Dimanche 30 novembre, vente de Noël au profit du Cours Saint-Dominique de Pouilly.  
. Jeudi 4 décembre, adoration eucharistique, 20.00->minuit, selon la demande du Sacré-Cœur à Ste Marguerite-Marie, à Paray-le-Monial. Chapelet médité à 21.00, 22.00 et 23.00, pour l'Eglise, les chrétiens persécutés, la France, les familles et nos intentions particulières.  
. Catéchisme & Doctrine : **Enfants**, le mercredi à 15.00 ; **Lycéens**, le samedi à 9.30 ; **Collégiens**, le samedi à 10.30. **Adultes** : formation initiale : le mardi à 19.30 ; approfondissement, à 19.30 les mardis, **02 12, 09 12**. Thème : La Bible - Le Nouveau Testament dans son contexte historique.

**BESANÇON :**

. Vendredi 5 décembre, 16.45 – 17.45, catéchisme pour les enfants  
. Samedi 6 décembre, 16.00 – 17.45, catéchisme pour les adolescents.  
. Samedi 13 décembre, récollection d'Avent pour les enfants.

## NEUVAINE A L'IMMACULEE-CONCEPTION Du 29 novembre au 7 décembre

**Auguste Reine des cieux**, souveraine maîtresse des Anges, vous qui, dès le commencement, avez reçu de Dieu le pouvoir et la mission d'écraser la tête de Satan, nous vous le demandons humblement, envoyez vos légions célestes pour que, sous vos ordres, et par votre puissance, elles poursuivent les démons, les combattent partout, répriment leur audace, et les refoulent dans l'abîme. Qui est comme Dieu ?

O bonne et tendre mère, vous serez toujours notre amour et notre espérance. O divine Mère, envoyez les Saints-Anges pour nous défendre, et repousser, loin de nous, le cruel ennemi. Saints Anges et Archanges, défendez-nous, gardez-nous. Ainsi soit-il.

### **A PROPOS DE CETTE PRIERE**

Texte authentique de la prière dictée par la Ste Vierge au Père Cestac, le 13 janvier 1864 et enrichie par Saint Pie X (8 juillet 1908) d'une indulgence partielle.

Le 13 janvier 1864, le père Louis Cestac (fondateur de la Congrégation des Servantes de Marie) et décédé en 1868, accoutumé aux bontés de la Très Sainte Vierge, fut subitement frappé comme d'un rayon de clarté divine. Il vit les démons répandus sur la terre, y causant des ravages inexprimables. En même temps, il eut une vision de la Très Sainte Vierge. Cette bonne Mère lui dit qu'en effet les démons étaient déchaînés dans le monde, et que l'heure était venue de la prier comme Reine des Anges et de lui demander d'envoyer les légions saintes pour combattre et terrasser les puissances de l'enfer.

« Ma mère, dit le prêtre, vous qui êtes si bonne, ne pourriez-vous pas les envoyer sans qu'on vous le demande ?

- Non, répondit la Très Sainte Vierge, la prière est une condition posée par Dieu même pour l'obtention des grâces.

- Eh bien ma Mère, reprit le prêtre, voudriez-vous m'enseigner vous-même comment il faut vous prier ?

Et il reçut de la Très Sainte Vierge la prière : « Auguste Reine ». « Mon premier devoir, écrit l'abbé Cestac, fut de présenter cette prière à Mgr Lacroix, évêque de Bayonne, qui daigna l'approuver. Ce devoir accompli, j'en fis tirer 500 000 exemplaires, j'eus soin de les envoyer partout. Lors de la première impression, les presses se brisèrent par deux fois ».

## **SACREMENT DE CONFIRMATION Par Mgr A. de Galarreta Samedi 14 février 2026 - 9.30 - au Prieuré**

Pour recevoir le sacrement, il faut :

- 1- Etre baptisé catholique ;
- 2- Avoir suivi régulièrement le catéchisme accompagné par un prêtre ;
- 3- Fournir un certificat de baptême (à demander au lieu du baptême) est obligatoire à moins d'avoir été baptisé au Prieuré de la Sainte-Famille. La copie du livret de famille dûment complétée suffit.
- 4- Choisir un parrain / marraine selon les conditions suivantes :
  - être du même sexe que le confirmand,
  - être baptisé catholique et confirmé,
  - être âgé d'au moins 14 ans,
  - n'être ni l'un des parents, ni l'époux/épouse, ni le parrain / marraine de baptême,
  - vivre chrétientement selon les lois de l'Église (ni concubins, ni divorcés-remariés)
- 5- On peut choisir un nouveau prénom pour la Confirmation. Il n'y a pas d'obligation.
- 6- Retirer le formulaire d'inscription auprès du prêtre ; le retourner au plus vite, dûment complété.
- 7- Pour un cas particulier, se rapprocher du prieur.

**Limite d'inscription : 14 décembre 2025**

\*\*\*\*\*